

BANQUE NATIONALE AGRICOLE

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR **L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE** **DU 06 JUIN 2008**

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture :

- des rapports du Conseil d'Administration, sur l'activité et les états financiers individuels de la B.N.A, sur l'activité du groupe B.N.A et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2007,

- et des rapports de Commissariat aux Comptes sur les états financiers individuels de la B.N.A et sur les états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2007,

prend acte des conclusions des rapports de Commissariat aux Comptes et approuve les rapports du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31.12.2007 tels qu'ils lui sont présentés.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2007.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de Commissariat aux Comptes relatif aux opérations visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales et l'article 29 de la loi n° 2001-65 telle que modifiée par la loi n° 2006-19, prend acte des conclusions dudit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire, décide de répartir comme suit le bénéfice distribuable de l'exercice 2007 :

Résultat	28.105.703,620 DT
Report à nouveau de l'exercice 2006	119.200,540 DT
<u>Bénéfice Distribuable</u>	<u>28.224.904,160 DT</u>

Réserves pour réinvestissements exonérés	2.643.000,000 DT
Réserves extraordinaires	17.000.000,000 DT
Fonds Social	500.000,000 DT
Résultat à reporter	81.904,160 DT
<u>Total affectations</u>	<u>20.224.904,160 DT</u>

<u>Reliquat à distribuer</u>	<u>8.000.000,000 DT</u>
Dividendes (8 %)	8.000.000,000 DT

Les dividendes de l'exercice 2007 sont ainsi fixés à 0,400 DT net par action. Ces dividendes seront mis en paiement à compter du lundi 16 juin 2008.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de loger dans le compte « Report à nouveau » le montant des dividendes provenant des actions BNA acquises conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, soit 108.502,400 dinars.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la désignation de Messieurs :

- Ali AYDI, en tant qu'administrateur représentant le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydriques en remplacement de Monsieur Abdallah MALLEK,
- Lotfi FRADY, en tant qu'administrateur représentant le Ministère du Développement et de la Coopération internationale en remplacement de Monsieur Mouldi MAAROUFI,

- Mohamed Fadhel ZRELLY, en tant qu'administrateur représentant l'Office des Céréales en remplacement de Monsieur Mohamed Chokri AYACHI,
- Maher ZOUARI, en tant qu'administrateur représentant le Ministère des Finances en remplacement de Monsieur Mohamed Ridha CHALGHOUIM,
- Slaheddine MAKHLOUF, en tant qu'administrateur représentant l'Office du Commerce de Tunisie en remplacement de Monsieur Belgacem NAFTI,

Leur mandat s'achève lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le rachat par la Banque de ses actions propres, dans la limite des dispositions prévues par la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, la loi n° 99-92 du 17 Août 1999 et l'arrêté du Ministre des Finances du 17 Novembre 2000, en vue de réguler le marché.

Elle délègue au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer les prix maximum d'achat et minimum de revente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et l'autorise d'utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins values pouvant être constatées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la couverture des moins values constatées lors de la cession par la Banque, au cours de l'exercice 2007, de ses actions propres rachetées précédemment dans le cadre des dispositions de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, la loi n° 99-92 du 17 Août 1999 et l'arrêté du Ministre des Finances du 17 Novembre 2000 par prélèvements sur les réserves extraordinaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Banque Nationale Agricole d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite d'un montant de 100 millions de dinars et ce, pour la période comprise entre la réunion de la présente Assemblée et celle qui statuera sur les comptes du prochain exercice.

Le Conseil d'Administration est autorisé à fixer le montant et à arrêter les conditions et les modalités de chaque émission.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant net des jetons de présence, au titre de l'année 2007, à cinq mille dinars (5.000 Dinars) par administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION :

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent Procès - Verbal pour faire tout dépôt et publication que besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

BILAN APRES REPARTITION DES BENEFICES

ARRETE AU 31/12/2007

(unité : en 1000 DT)

	31.12.2007
ACTIF	
1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	70 004
2- Créances sur les établissements bancaires & financiers	198 391
3- Créances sur la clientèle	3 881 073
<i>a- Comptes débiteurs</i>	566 346
<i>b- Autres concours à la clientèle</i>	2 740 844
<i>c- Crédits sur ressources spéciales</i>	544 449
<i>d- Créances agricoles sur l'Etat</i>	29 434
4- Portefeuille-titres commercial	384 390
5- Portefeuille d'investissement	306 309
6- Valeurs immobilisées	48 547
7- Autres actifs	162 946
<i>a- Comptes d'attente & de régularisation</i>	126 762
<i>b- Autres</i>	36 184
TOTAL ACTIF	5 051 660
PASSIF	
1- Banque Centrale et CCP	5 293
2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers	234 775
3- Dépôts & avoirs de la clientèle	3 630 123
<i>a- Dépôts à vue</i>	872 315
<i>b- Autres dépôts & avoirs</i>	2 757 808
4- Emprunts et ressources spéciales	609 723
<i>a- Emprunts matérialisés</i>	43 742
<i>c- Ressources spéciales</i>	565 981
5- Autres passifs	192 890
<i>a- Provisions pour passif et charges</i>	4 439
<i>b- Comptes d'attente & de régularisation</i>	151 665
<i>c- Autres</i>	36 786
TOTAL PASSIF	4 672 804
CAPITAUX PROPRES	
1- Capital	100 000
2- Réserves	149 220
3- Actions propres	-3 446
4- Autres capitaux propres	133 000
5- Résultats reportés	82
TOTAL CAPITAUX PROPRES	378 856
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES	5 051 660

Variation des capitaux propres

CP 1, 2, 4, 5 & 6	Solde au 31/12/2007 avant répartition	Affectation du résultat 2007	Dividendes	Solde au 31/12/2007 après répartition
Capital social	100 000			100 000
Dotation de l'Etat	133 000			133 000
Réserve légale	10 000			10 000
Réserve extraordinaire	18 051	17 000		35 051
Réserve à régime spécial	13 703			13 703
Réserve pour réinvestissements exonérés	22 587	2 643		25 230
Prime d'émission + prime de fusion	35 077			35 077
Réserves pour fonds social	29 659	500		30 159
Résultats reportés avant affectation	119	-119		0
Résultats reportés après affectation		82		82
Résultat de l'exercice	28 106	-20 106	-8 000	0
S/TOTAL 1	390 302	0	-8 000	382 302

CP 3 - Actions propres	Solde au 31/12/2007 avant répartition			Solde au 31/12/2007 après répartition
Actions propres rachetées directement	-398			-398
Actions propres rachetées à travers les fonds gérés	-3 048			-3 048
S/TOTAL 2	-3 446			-3 446

TOTAL NET	386 856			378 856
------------------	----------------	--	--	----------------